



Assomption Vie

RAPPORT
ANNUEL
2019



TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration	4
Message de la présidente du conseil d'administration	6
Message du président-directeur général	8
Membres de la direction	10
Notre engagement en chiffres	11
La santé financière d'Assomption Vie en 2019	12
Rapport de l'auditeur indépendant aux titulaires de polices	14
Rapport de l'actuaire en évaluation aux titulaires de polices	17
État consolidé de la situation financière	18
État consolidé des résultats	19
État consolidé du résultat global	20
État consolidé des variations des capitaux propres	21
Tableau consolidé des flux de trésorerie	22
Notes des états financiers consolidés	23-82
Organigramme	83

« Fondé en 1903, notre objectif premier a toujours été d'aider les gens. »

Forts d'une équipe de professionnels primés, passionnés, créatifs et souples, nous avons constamment à cœur la prestation d'excellents services personnalisés. Nous vous fournissons des solutions simples et abordables pour garantir votre sécurité financière. »



CONSEIL D'ADMINISTRATION

	<p>Andrée Savoie IASA</p> <p>Présidente et directrice générale Propriétés Adelin</p> <p>Présidente du conseil</p>		<p>Sébastien Dupuis CPA, CA</p> <p>Président-directeur général Assomption Vie</p>		<p>Geneviève Laforge LL.B., ASC</p> <p>Directrice, développement organisationnel</p>
<p>Jacques Valotaire FCPA, FCA, IAS.A</p> <p>Administrateur de sociétés</p>		<p>Yvon Fontaine B.Sc.Soc, LL.B., LL.M.</p> <p>Administrateur de sociétés</p>		<p>Adrienne O'Pray</p> <p>Présidente et chef de la direction Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick</p>	
	<p>Monique Tremblay FICA, FSA, MBA</p> <p>Administratrice de sociétés</p>		<p>Steven Ross</p> <p>Administrateur de sociétés</p>		<p>Lise Casgrain MBA, IAS.A</p> <p>Administratrice de sociétés</p>
<p>Ivan Toner IAS.A</p> <p>Président MelamTech Consulting</p>		<p>Alain Bossé</p> <p>Président et Chef de l'exploitation Groupe Savoie de sociétés</p>		<p>Marc Landry</p> <p>Vice-président, TI et logistique Major Drilling</p>	
	<p>Bernard Tanguay FCIA, FSA, ASC</p> <p>Administrateur de sociétés</p>				

Présences des membres du conseil d'administration

Membres du conseil d'administration 2019	Présences aux réunions du CA	Présences lors des réunions des divers COMITÉS	Présences lors des réunions des diverses FILIALES
Andrée Savoie	9/9	19/19	2/2
Sébastien Dupuis	9/9	20/20	7/7
Ivan Toner	9/9	14/14	2/2
Yvon Fontaine	9/9	10/10	7/7
Lise Casgrain	9/9	15/15	6/6
Jacques Valotaire	9/9	13/13	4/4
Monique Tremblay	9/9	12/12	2/2
Bernard Tanguay	8/8	11/11	2/2
Marc Landry	9/9	10/10	2/2
Alain Bossé	9/9	11/11	2/2
Steven Ross	9/9	10/10	2/2
Adrienne O'Pray	9/9	14/14	2/2

Comités du conseil

Gouvernance : Assurer la constitution, le développement et le fonctionnement optimal du conseil d'administration et de ses comités. Assister le conseil d'administration dans son mandat de surveillance, particulièrement en matière de gouvernance. Agir pour le conseil d'administration lorsqu'il n'est pas pratique pour celui-ci de se réunir.

Audit : Aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de vérification, de surveillance financière et de gestion des risques.

Placement : Représenter le conseil d'administration dans l'élaboration et le suivi des politiques de placements de la compagnie, dans l'examen du rendement des caisses de retraite et dans l'examen de l'approche d'appariement.

RH : Planifier la relève et doter les postes de la haute direction, émettre des recommandations au niveau de la philosophie de rémunération et réviser les formules de rémunération, examiner les pratiques de gestion des ressources humaines, examiner le régime de retraite.

Révision : Examiner les opérations entre la compagnie et des apparentés afin de mesurer l'impact sur la solvabilité et la stabilité de la compagnie et d'assurer le respect des lois applicables.

Mot de la présidente du conseil d'administration

Au nom des membres du conseil d'administration, je suis heureuse de vous présenter ces quelques lignes afin d'établir un bref bilan de nos réalisations. Tout d'abord, la dernière année représentait la première année complète en poste de notre nouveau Président-directeur général. La promotion à l'interne de Sébastien Dupuis représente une source de fierté pour le conseil qui peut s'appuyer sur les compétences d'un PDG qui a mené sa carrière dans la compagnie. Sébastien connaît tous les rouages d'Assomption Vie et son caractère rassembleur a marqué cette première année en poste.

Cet esprit collaboratif a brillé au cours de l'important exercice de planification stratégique mené durant la dernière année. Ce projet d'envergure a mobilisé non seulement le conseil d'administration et la haute direction, mais aussi les directeurs et directrices de chaque secteur. La contribution de tous s'est avérée essentielle et nous sommes heureux de compter sur ces gens talentueux qui nous permettent de nous différencier. Je remercie donc tous nos employés, leur engagement représente l'un des plus grands atouts de la compagnie.

Avec ce nouveau plan stratégique pour nous guider jusqu'en 2022, je suis convaincue qu'Assomption Vie s'engage avec confiance dans une voie murement réfléchie atteindre nos objectifs. Comme l'indique notre nouvelle raison d'être, au cœur même de la sécurité financière, nous faisons une différence pour

nos clients et nos communautés. Motivés par notre volonté constante de fournir d'excellents services personnalisés, nous offrons à nos clients des solutions simples et abordables pour garantir leur sécurité financière. D'ailleurs, je désire profiter de cette occasion pour remercier tous nos clients mutualistes, que ce soit les particuliers, les mutualistes et les agents, pour leur confiance.

Par ailleurs, je ne peux pas passer sous silence la contribution inestimable de tous les membres du conseil d'administration. L'année fut ponctuée de changements et de grandes réflexions, mais tous ont mis la main à la pâte avec enthousiasme. L'éthique de travail n'était égalée que par le niveau d'expertise autour de la table et la compagnie s'appuie donc sur un conseil d'administration de haut calibre.



Je désire particulièrement souligner le travail de mon prédécesseur à la présidence, Jacques Valotaire, dont le dévouement envers la compagnie est incomparable. Jacques ainsi que Monique Tremblay termineront bientôt leur mandat au conseil d'administration et je les remercie sincèrement pour leur contribution.

Avec les talents de la grande équipe d'Assomption Vie et épaulée par ce nouveau plan stratégique, je suis convaincue que la compagnie atteindra la croissance recherchée au cours des prochaines années!

ANDRÉE SAVOIE

Présidente du conseil d'administration

Mot du président-directeur général

Forte d'une riche histoire et d'une équipe primée, Assomption Vie vise à toujours faire une différence pour ses clients, ses partenaires, ses employés et bien sûr, ses communautés. C'est une promesse que nous avons faite il y a maintenant plus de 115 ans, et que nous continuerons de respecter par le biais de notre leadership, notre confiance, notre collaboration et notre engagement.

Leadership

L'année 2019 fut abondante en réalisations. Nous sommes heureux de déclarer l'atteinte de notre cible de profitabilité de 7,5 M\$. Pour une entreprise considérée petite comparativement aux géants de ce monde, ce résultat démontre la grandeur de nos capacités de réussir et la qualité de notre résilience. Cette réalisation collective nous permet de nous tourner vers l'avenir en allant « plus haut, plus loin, ensemble » !

Il est important de souligner notamment le rendement supérieur de notre ligne d'affaires en Placements et Retraite. Pour la première fois de notre histoire, nous avons franchi le cap d'un milliard d'actifs sous gestion en Placements et Retraite. Je tiens à féliciter notre équipe, car nous avons de quoi être très fiers !

Confiance

Alors que les organismes de réglementation continuent d'imposer de nouvelles normes et lignes directrices pour mesurer la solvabilité et pour protéger les clients, Assomption Vie continue de s'imposer en atteignant des niveaux plus que rassurants pour nos détenteurs de polices. Notre ratio de solvabilité très enviable se situe à 152 %. Grâce à cette solidité financière, nous pouvons aussi faire fièrement souligner qu'Assomption Vie s'est vue décerner la cote A- (Excellent) par l'agence de notation A.M. Best pour la vingtième année consécutive. Notre excellente stabilité financière est gage de confiance pour nos partenaires et nos clients.

Collaboration

Assomption Vie est fortunée d'avoir des employés comme les nôtres. Nos employés sont notre plus précieuse ressource et nos champions qui façonnent au quotidien le succès de notre Compagnie.

L'une des plus grandes réalisations de l'année 2019 a été l'adoption de notre nouveau plan stratégique triennal. C'est en grande majorité grâce à la précieuse contribution et collaboration de nos employés que nous avons eu une réussite retentissante dans cet important exercice qui assurera notre futur.

Ce qui a été commencé par des rencontres et discussions exploratoires en petits groupes avec nos employés est devenu en fin de compte un produit de qualité supérieure qui dépasse toutes les attentes. Tout au long de cet exercice, nos employés se sont démarqués par leur engagement et leur loyauté envers Assomption Vie.

Toutes nos réalisations ne pourraient être célébrées et mentionnées sans la confiance, le dévouement et le travail acharné de nos employés, qui répondent toujours présents pour faire briller Assomption Vie. Je les invite toutes et tous à être fiers de notre réussite, car ensemble, nous avons fait la différence.



Engagement

Notre élan positif se poursuit avec l'engagement communautaire de la Compagnie, très important pour tous les employés, et qui a été encore une fois remarqué en 2019.

Chez Assomption Vie, nous avons à cœur notre communauté et nous croyons en la puissance de s'unir pour contribuer à un monde meilleur. Nos valeurs de collaboration et d'engagement sont pour nous une grande source de fierté. Elles sont démontrées chaque année par nos contributions substantielles à de nombreuses causes et à des organismes à but non lucratif.

L'année dernière, ce sont près de 450 000 \$ que nous avons remis dans nos communautés par l'entremise de dons à divers organismes ou causes et sous forme de bénévolat de nos employés durant les heures normales de bureau. C'est par leur engagement constant que nos employés mettent en valeur notre philosophie qui est de répondre présents pour nos communautés; une philosophie unique à Assomption Vie depuis sa fondation.

Je désire remercier nos partenaires d'affaires, nos employés, le comité de direction et les membres du conseil d'administration pour leur leadership, leur confiance, leur collaboration, et leur engagement. Fidèle à l'esprit de ses fondateurs, notre Compagnie s'applique constamment à redécouvrir les voies et à redéfinir les moyens qui sont susceptibles de soutenir et favoriser un avancement serein.

C'est ensemble que nous continuerons de faire rayonner Assomption Vie.

SÉBASTIEN DUPUIS

Président-directeur général

MEMBRES DE LA DIRECTION



Sébastien Dupuis

CPA, CA

Président-directeur
général



Michel Allain

F.S.A., F.I.C.A.

Vice-président, Chef
de la direction financière
et actuaire en chef



Réjean Boudreau

B.A.A.

Vice-président, Chef
du développement
organisationnel et
expérience client



Rachelle Gagnon

MBA, CHRP

Vice-présidente,
Assurance collective



Stéphane Godbout

MBA

Vice-président,
Technologie de
l'information et chef des
opérations numériques



Denis Tremblay

MBA

Ventes et marketing



NOTRE ENGAGEMENT EN CHIFFRES

En 2019, Assomption Vie a appuyé diverses causes et divers organismes. Nos contributions sont remises à des organismes œuvrant dans le domaine des arts et de la culture, de la santé, de l'éducation ainsi que du socio-économique.



BÉNÉVOLAT

 **400**
heures de bénévolat
réalisées durant les
heures de bureau

...et des centaines d'heures supplémentaires réalisées à l'extérieur des heures du bureau.

FONDATION ASSOMPTION VIE

21 

Bourses d'études
remises à des individus
exceptionnels.

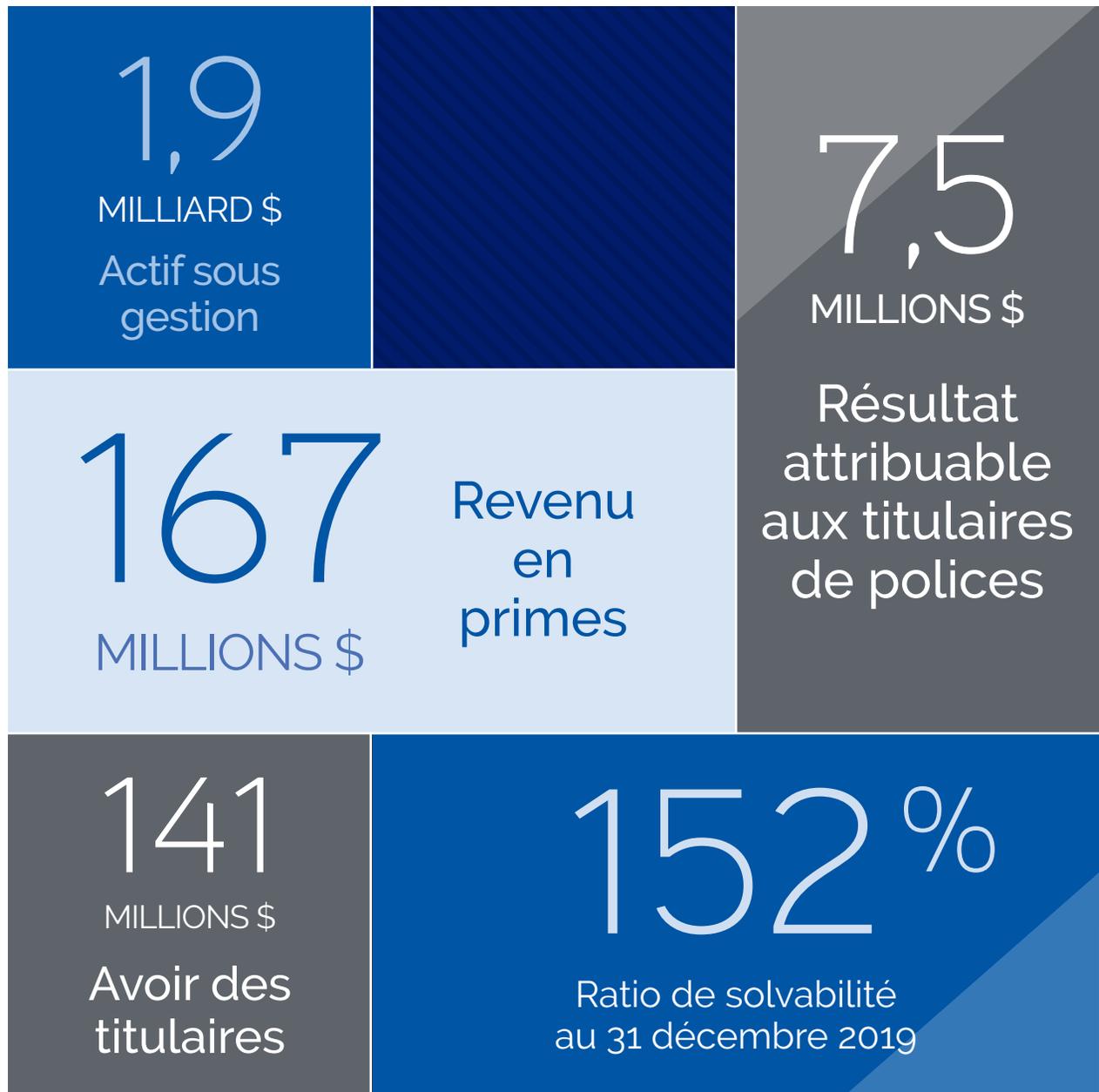


111

ORGANISMES
ET INITIATIVES
ont reçu une
contribution



La santé financière d'Assomption Vie en 2019



A - Pour une 20^e année consécutive

Note attribuée par A.M. Best, agence spécialisée dans l'évaluation indépendante de la solidité financière et de la solvabilité des compagnies d'assurance et de réassurance à travers le monde.

ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Rapport de l'auditeur indépendant aux titulaires de polices	14
Rapport de l'actuaire en évaluation aux titulaires de polices	17
État consolidé de la situation financière	18
État consolidé des résultats	19
État consolidé du résultat global	20
État consolidé des variations des capitaux propres	21
Tableau consolidé des flux de trésorerie	22
Notes des états financiers consolidés	23-82

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux titulaires de polices d'**Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés **d'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie** et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019 et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young P.V.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Dieppe, Canada

Le 27 février 2020

RAPPORT DE L'ACTUAIRE EN ÉVALUATION

Aux titulaires de polices d'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie,

J'ai évalué le passif des polices dans l'état consolidé de la situation financière d'**Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie** au 31 décembre 2019, et sa variation dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Luc Farmer
Fellow, Institut canadien des actuaires

Moncton, Nouveau-Brunswick
Février 2020

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers) Au 31 décembre

	Notes	2019	2018
		\$	\$
ACTIF			
Placements			
	4		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		27 059	3 089
Titres de créance		515 363	487 544
Titres de participation		88 094	61 293
Prêts hypothécaires		152 402	130 461
Autres placements		1 648	1 678
Avances sur police		11 278	10 590
Immeubles de placement		-	29 584
		795 844	724 239
Autres éléments d'actif	7	19 956	21 934
Actifs de réassurance	12	242 827	205 684
Actifs d'impôts différés	18	2 751	2 306
Immobilisations corporelles	8	3 899	7 938
Immobilisations incorporelles	9	4 046	4 046
Actifs au titre du droit d'utilisation	10	2 337	
Écart d'acquisition		2 226	2 226
Actif net des fonds distincts	11	820 754	731 470
		1 894 640	1 699 843
PASSIF			
Passifs des contrats d'assurance	12	870 472	778 275
Passifs des contrats de placement	13	20 310	20 309
Autres éléments de passif	15	28 699	22 937
Passif au titre des avantages du personnel	16	8 933	7 645
Passifs d'impôts différés	18	563	4 886
Emprunts	17	166	320
Obligations locatives	10	2 989	-
Passif net des fonds distincts	11	820 754	731 470
		1 752 886	1 565 842
CAPITAUX PROPRES			
Avoir des titulaires de polices			
Excédent cumulé		133 642	129 985
Cumul des autres éléments du résultat global		7 133	3 102
		140 775	133 087
Participations ne donnant pas le contrôle		979	914
		141 754	134 001
		1 894 640	1 699 843

Éventualités et engagement

20, 21

LES NOTES AFFÉRENTES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Présidente du conseil



Président-directeur général

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2019	2018
		\$	\$
PRODUITS			
Primes brutes		166 593	157 816
Primes cédées à des réassureurs		(33 306)	(34 337)
Primes nettes	22	133 287	123 479
Honoraires et produits de commissions	24	22 642	22 002
Produits de placement	25	15 860	15 697
Gains réalisés découlant des actifs financiers disponibles à la vente	26	3 301	1 592
Variations de la juste valeur	27	56 654	(9 535)
Autres produits opérationnels		382	484
Autres produits		98 839	30 240
Total des produits		232 126	153 719
CHARGES			
Prestations et sinistres versés, montant brut	23	124 002	137 583
Sinistres cédés à des réassureurs	23	(26 452)	(24 606)
Variation des passifs des contrats, montant brut		92 634	(51 182)
Variation des passifs des contrats cédés à des réassureurs		(37 864)	13 115
Prestations et sinistres, montant net		152 320	74 910
Coûts d'emprunt		62	8
Honoraires et commissions versés	28	24 348	25 074
Charges administratives	29	38 699	37 469
Autres charges opérationnelles	29	5 346	5 300
Autres charges		68 455	67 851
Total des charges		220 775	142 761
PROFIT AVANT PARTICIPATIONS ET IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
		11 351	10 958
Participations versées aux titulaires de polices		1 445	1 315
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
		9 906	9 643
Impôts sur le résultat	18	2 089	2 048
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
		7 817	7 595
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX :			
Participations ne donnant pas le contrôle		305	422
Titulaires de polices		7 512	7 173
		7 817	7 595

LES NOTES AFFÉRENTES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7 817	7 595
Autres éléments du résultat global :		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat		
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Variation des gains (pertes) latent(e)s, nets des impôts sur le résultat de 2 457 \$ ((811 \$) en 2018)	6 418	(2 115)
Reclassement des gains réalisés compris dans les autres produits, nets des impôts sur le résultat de (914 \$) ((441 \$) en 2018)	(2 387)	(1 151)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat	4 031	(3 266)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées, nets des impôts sur le le résultat de (1 414 \$) (348 \$ en 2018)	(3 855)	907
Total des autres éléments du résultat global	176	(2 359)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE	7 993	5 236
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX :		
Participations ne donnant pas le contrôle	305	395
Titulaires de polices	7 688	4 841
	7 993	5 236

LES NOTES AFFÉRENTES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre

	2019				
	Excédent	Cumul des autres éléments du résultat global	Total de l'avoir des titulaires de polices	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	129 985	3 102	133 087	914	134 001
Résultat de l'exercice	7 512	-	7 512	305	7 817
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat	-	4 031	4 031	-	4 031
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(3 855)	-	(3 855)	-	(3 855)
Total du résultat global	3 657	4 031	7 688	305	7 993
Dividendes	-	-	-	(240)	(240)
Solde à la fin de l'exercice	133 642	7 133	140 775	979	141 754

	2018				
	Excédent	Cumul des autres éléments du résultat global	Total de l'avoir des titulaires de polices	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	121 905	6 341	128 246	849	129 095
Résultat de l'exercice	7 173	-	7 173	422	7 595
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat	-	(3 239)	(3 239)	(27)	(3 266)
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	907	-	907	-	907
Total du résultat global	8 080	(3 239)	4 841	395	5 236
Dividendes	-	-	-	(330)	(330)
Solde à la fin de l'exercice	129 985	3 102	133 087	914	134 001

Le cumul des autres éléments du résultat global est constitué uniquement de gains (pertes) latent(e)s sur les actifs financiers disponibles à la vente, net d'impôts.

LES NOTES AFFÉRENTES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat de l'exercice	7 817	7 595
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Impôt différé	(3 353)	202
Variation des actifs de réassurance	(37 143)	12 734
Variation des passifs des contrats d'assurance et de placement	92 607	(51 183)
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (note 8 et 9)	2 067	2 469
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation (note 10)	169	-
Variations de la juste valeur (note 27)	(56 654)	9 535
Gains réalisés découlant des actifs financiers disponibles à la vente (note 26)	(3 301)	(1 592)
Charge au titre des régimes d'avantages du personnel	1 854	2 207
Divers	(4 013)	(4 588)
	50	(22 621)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	103	(9 699)
Flux de trésorerie opérationnels	153	(32 320)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Titres négociables, prêts hypothécaires et immeubles de placement :		
Ventes, échéances et remboursements	177 889	156 214
Achats et prêts	(155 858)	(126 748)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(1 836)	(5 178)
Disposition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	3 809	-
Acquisition d'une participation additionnelle dans une filiale	(150)	(150)
Divers	(365)	468
Flux de trésorerie d'investissement	23 489	24 606
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de principal sur les obligations locatives	(202)	-
Avantage incitatif à la location reçu	684	-
Variation des emprunts	(154)	(149)
Flux de trésorerie de financement	328	(149)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	23 970	(7 863)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 089	10 952
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	27 059	3 089

VOIR NOTE 19 POUR RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
LES NOTES AFFÉRENTES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

1. MODE DE CONSTITUTION

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, connue sous le nom d'**Assomption Vie** (la « Société »), a été constituée par une loi privée de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société et ses filiales (collectivement, « le Groupe ») souscrivent des risques liés à l'assurance vie, comme ceux associés à la mortalité, à l'invalidité et à la maladie. Le Groupe conclut également une panoplie de contrats de placement afin d'offrir à ses clients des solutions de gestion d'actifs visant à répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de capital de retraite. Tous ces produits ne sont offerts qu'au Canada.

Le siège social du Groupe est situé au 770, rue Main, dans l'édifice Place de l'Assomption, au centre-ville de Moncton (Nouveau-Brunswick), au Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada-Comptabilité.

Les présents états financiers consolidés et les notes ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 février 2020.

Base de présentation

Le Groupe présente son état consolidé de la situation financière principalement par ordre de liquidité. Les actifs sont considérés comme courants lorsque le Groupe s'attend à réaliser l'actif dans son cycle d'exploitation normal dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice. Les passifs sont considérés comme courants lorsque le Groupe s'attend à régler les passifs au cours de son cycle d'exploitation normal dans les douze mois suivant la fin d'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme non courants. L'état de la situation financière du Groupe n'est pas présenté selon le classement courant et non courant.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des immeubles de placement et des catégories d'actifs financiers et passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les chiffres dans les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et sont arrondis au millier près, à moins d'indication contraire.

Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales :

- **Place de l'Assomption limitée (100 %)**
- **La Compagnie de Gestion Atlantique (1987) limitée (100 %)**, société mère de **Les Placements Louisbourg inc. (70 %)**
- **Tech Knowledge Solutions inc. (60 %)**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe au 31 décembre de chaque année.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et continuent de l'être jusqu'à la date de la perte de contrôle. La Société détient le contrôle sur les filiales lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales afin de tirer avantage de ses activités, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur les filiales de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges, dividendes ainsi que les profits et pertes résultant de transactions entre les entreprises du Groupe, sont intégralement éliminés.

Instruments financiers

Comptabilisation

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, soit à la date de transaction, être comptabilisés à la juste valeur et classés, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, disponible à la vente, détenue jusqu'à leurs échéance ou prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que de la raison pour laquelle ils ont été acquis. Les passifs financiers doivent aussi être initialement comptabilisés à la juste valeur et être classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers.

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et toute variation de la juste valeur est inscrite dans le résultat net de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Les instruments financiers désignés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, et tous les profits et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sauf s'il y a une baisse de valeur, importante ou prolongée, auquel cas la baisse de valeur est inscrite immédiatement dans le résultat net.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts ou dividendes provenant de ces instruments financiers sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice.

Les coûts de transaction pour les titres de participation privilégiés sont comptabilisés aux résultats à la date de règlement.

Placements

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net et comprennent les dépôts auprès de banques et les billets à court terme dont l'échéance est d'au plus six mois à compter de la date d'acquisition.

Titres de créance

Le Groupe a désigné ses titres de créance qui adossent les provisions techniques comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les provisions techniques sont établies suivant la méthode canadienne axée sur le bilan, selon laquelle la valeur comptable des actifs qui servent de soutien aux provisions est utilisée dans le calcul de base. Par conséquent, toute variation de la juste valeur de ces actifs est prise en considération dans le calcul des provisions techniques.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Le Groupe a désigné comme disponibles à la vente ses titres de créance qui n'adossent pas les provisions techniques. Les variations de la juste valeur sont par conséquent présentées comme autres éléments du résultat global, à moins qu'il existe une indication objective de dépréciation, auquel cas les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

À chaque date de clôture, les titres de créance classés comme disponibles à la vente sont soumis à un test de dépréciation et, s'il existe une indication objective de dépréciation et que la baisse de valeur est considérée comme étant importante ou prolongée, la perte comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée au résultat net. Pour le Groupe, les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital sont une indication objective de dépréciation des titres de créance. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument financier en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Une perte de valeur comptabilisée au résultat peut être reprise lorsque, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur des titres de créance augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur. Les titres de créance continuent d'être inscrits à la juste valeur même si une dépréciation a été comptabilisée. Toute baisse de valeur subséquente pour les instruments dévalués sera comptabilisée aux résultats.

Titres de participation

Le Groupe a désigné ses titres de participation qui adossent les provisions techniques comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les provisions techniques sont établies suivant la méthode canadienne axée sur le bilan, selon laquelle la valeur comptable des actifs qui servent de soutien aux provisions est utilisée dans le calcul de base. Par conséquent, toute variation de la juste valeur de ces actifs est prise en considération dans le calcul des provisions techniques.

Le Groupe a désigné comme disponibles à la vente ses titres de participation qui n'adossent pas les provisions techniques. Les variations de la juste valeur sont par conséquent présentées comme autres éléments du résultat global, à moins qu'il existe une indication objective de dépréciation, auquel cas les variations de la juste valeur causées par des baisses de valeur importantes ou prolongées sont comptabilisées aux résultats.

À chaque date de clôture, les titres de participation classés comme disponibles à la vente sont soumis à un test de dépréciation. Pour le Groupe, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de participation en deçà de leur coût, ou encore tout changement dans l'environnement économique ou juridique qui a une incidence négative sur l'émetteur et qui indique que la valeur comptable ne peut être recouvrée sont une indication objective de dépréciation des titres de participation.

Lorsque la baisse de valeur est considérée comme importante ou prolongée, la perte inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée au résultat net. Toutes diminutions de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats alors que les augmentations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Une perte de valeur inscrite au résultat net ne peut être reprise par le biais du compte de résultat.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, net d'une provision pour pertes sur créances. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat.

À chaque date de clôture, le Groupe, sur une base individuelle, examine les difficultés financières importantes de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital qui sont des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation des prêts hypothécaires, une provision pour pertes est comptabilisée afin d'ajuster la valeur comptable en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés en fonction du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Cette provision est immédiatement comptabilisée en résultat. Les profits et les pertes réalisés à la cession des prêts hypothécaires sont comptabilisés en résultat.

Autres placements

Les autres placements se composent de billets à recevoir. Ceux-ci sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avances sur police

Les avances sur police, classées comme étant des prêts et créances, sont présentées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût, y compris les coûts de transaction. Leur valeur comptable comprend les coûts de remplacement partiel d'un immeuble de placement existant au moment où ceux-ci sont engagés, si les critères de comptabilisation sont satisfaits, et exclut les coûts d'entretien courant. Suite à la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont présentés à la juste valeur, laquelle reflète les conditions de marché à la date de clôture. Les profits ou pertes découlant des variations de la juste valeur des immeubles de placement sont inclus au résultat de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Un immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsque son utilisation cesse de façon permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la mise hors service ou de la sortie d'un immeuble de placement sont comptabilisés au résultat dans la période de la mise hors service ou la sortie de l'actif.

Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif se composent d'actifs financiers incluant : les montants à recevoir au titre de l'assurance, les produits de placement à recevoir et les comptes à recevoir, ainsi que d'actifs non financiers incluant : les commissions et frais payés d'avance, les impôts sur le résultat à recevoir et autres. Les autres éléments d'actifs financiers sont classés comme des prêts et créances.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Actifs de réassurance

Dans le cours normal des affaires, le Groupe utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque lié aux titulaires de polices. Les actifs de réassurance représentent les montants dus au Groupe par des sociétés de réassurance à l'égard des passifs des contrats d'assurance cédés ou des passifs des contrats de placement cédés. Ces montants sont calculés de façon semblable aux provisions mathématiques sur les prestations futures aux termes des contrats d'assurance ou des contrats de placement sous-jacents, conformément aux dispositions contractuelles des ententes de réassurance. Malgré les conventions de réassurance, le Groupe n'est pas libéré de ses obligations directes à l'égard des titulaires de polices.

L'actif de réassurance est révisé aux fins de dépréciation à chaque date d'établissement des états financiers consolidés ou plus fréquemment lorsqu'il y a indice de dépréciation survenant au cours de l'exercice. Un montant est constaté aux résultats en présence de preuves tangibles indiquant que le Groupe pourrait ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du contrat et que le solde non recouvré peut être estimé de façon fiable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les coûts de remplacement ou d'inspection majeure sont incorporés dans le coût de l'actif au moment où ils sont engagés, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à l'entité et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. La méthode, la base et la durée d'amortissement sont décrites dans le tableau suivant.

	Méthode d'amortissement	Base d'amortissement	Durée d'amortissement
Bureaux	Linéaire	Durée d'utilité	3 à 40 ans
Stationnement	Linéaire	Durée d'utilité	5 à 40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Entente	Durée du bail

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

À la fin de chaque exercice, le Groupe révisé la valeur résiduelle ainsi que la durée d'utilité des actifs. Tout changement représente une modification d'une estimation comptable et doit être comptabilisé de manière prospective.

Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il y a des indications que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées à titre de charge au résultat.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inscrit au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la décomptabilisation de l'actif survient.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. La méthode, la base et la durée d'amortissement sont décrites dans le tableau suivant. La durée et la méthode d'amortissement sont révisées au moins à chaque fin d'exercice.

	Méthode d'amortissement	Base d'amortissement	Durée d'amortissement
Logiciels acquis	Linéaire	Durée d'utilité	3 à 10 ans
Logiciels développés	Linéaire	Durée d'utilité	3 à 10 ans
Projets technologiques en cours	Aucun	Aucun	Aucun
Liste clients	Aucun	Indéterminé	Aucun

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Les variations de la durée d'utilité ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par les actifs sont comptabilisées en modifiant la durée d'amortissement ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traitées comme des modifications d'estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée est inscrite au compte de résultat dans la catégorie de charges correspondant à la fonction de l'immobilisation incorporelle.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est appréciée comme étant déterminée ou indéterminée.

Lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une baisse de valeur, le Groupe réévalue la valeur comptable des actifs à long terme à durée déterminée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède le plus élevé de la juste valeur diminuée des frais de cession et de la valeur d'utilité. Toutes les pertes de valeur sont inscrites aux résultats.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a indication que celles-ci peuvent s'être dépréciées. La durée d'utilité doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité indéterminée à déterminer doit être comptabilisé comme un changement d'estimation comptable.

Les profits et pertes découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif et sont inscrits aux résultats au moment de la décomptabilisation de l'actif.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels par suite de l'acquisition d'une entreprise. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée de vie indéterminée et n'est pas soumis à l'amortissement.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation au moins chaque année ainsi qu'à chaque fois où il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier.

La dépréciation de l'écart d'acquisition est déterminée en évaluant la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles correspond l'écart d'acquisition. Lorsque la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée aux résultats.

Actif net des fonds distincts

Le Groupe conclut des contrats de rentes collectives et individuelles comportant des fonds qui peuvent être investis dans des portefeuilles distincts conformément aux choix exprimés par les titulaires de polices. L'actif sous-jacent est inscrit au nom du Groupe et les titulaires de polices de fonds distincts n'ont aucun accès direct aux éléments d'actif. Les titulaires de polices assument les risques et bénéficient des avantages liés au rendement des fonds. Le Groupe perçoit des honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces revenus sont comptabilisés dans les honoraires et produits de commissions.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Les fonds distincts sont comptabilisés à la valeur marchande. Les profits et pertes réalisés et non réalisés sont immédiatement inclus dans l'évolution de l'actif net des fonds distincts.

Passifs des contrats d'assurance

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance représentent le montant qui, ajouté aux primes et aux produits de placements à venir, garantit tous les engagements non échus aux termes des contrats. Le passif est établi de manière à correspondre à la valeur à l'état consolidé de la situation financière des éléments d'actif qui seraient requis pour l'adossier. Ces provisions sont calculées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, une pratique actuarielle généralement reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA).

La méthode canadienne axée sur le bilan repose sur les projections des flux de trésorerie des éléments d'actif et de passif de chaque secteur d'activité élaborées à l'aide des taux d'intérêt prescrits et des scénarios retenus par l'actuaire désigné, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie nets positifs sont investis dans de nouveaux éléments d'actif, sinon des éléments d'actif sont vendus ou utilisés à des fins d'emprunt afin de répondre aux besoins de liquidités conformément aux hypothèses retenues dans chaque scénario. Les stratégies de réinvestissement sont fondées sur les politiques de placement, et les rendements de réinvestissement sont tirés de chacun des scénarios sous-jacents. Le passif des contrats d'assurance ne doit pas être inférieur au passif établi en fonction du pire scénario retenu. En outre, les projections des flux de trésorerie des éléments d'actif incluent des hypothèses portant sur les frais de placement et sur le risque de crédit.

Pour déterminer les flux de trésorerie à utiliser dans la méthode canadienne axée sur le bilan, le Groupe utilise des hypothèses établies selon les meilleures

estimations de l'expérience future telles qu'elles sont effectuées par l'actuaire désigné à l'égard de chacune des hypothèses. Ces hypothèses comprennent la mortalité, l'invalidité, le rendement des placements (marchés boursiers, taux d'intérêt et défaut de paiement), les frais d'exploitation, les taux de déchéance, l'inflation, les dividendes versés aux titulaires de polices et les impôts. Elles couvrent la durée des engagements évalués en tenant compte d'événements pouvant survenir dans un avenir éloigné. Toutes les hypothèses sont étudiées périodiquement et sont assujetties à des modifications afin de montrer adéquatement la tendance de l'expérience et les changements dans la nature des risques assumés.

Ces hypothèses établies selon les meilleures estimations sont ajustées par l'actuaire désigné afin d'y inclure des marges pour écarts défavorables. Ces marges tiennent compte de l'incertitude liée à l'élaboration de ces meilleures estimations et d'une éventuelle détérioration de l'expérience prévue.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Voici une description des méthodes utilisées pour établir les hypothèses et calculer les marges pour écarts défavorables :

a) Mortalité

Pour les contrats d'assurance vie individuelle, le Groupe utilise une table de mortalité de l'industrie publiée récemment, ajustée pour tenir compte des résultats réels du Groupe. L'amélioration future de la mortalité est prise en considération dans l'évaluation selon la table promulguée par l'ICA en 2017 à laquelle une marge de 70 % est appliquée.

Pour les rentes et pensions, le Groupe utilise une table de mortalité récente de l'industrie qui tient compte de l'amélioration future de la mortalité des rentiers.

b) Invalidité

Le Groupe a recours à des tables d'invalidité représentatives des résultats de l'industrie, modifiées pour refléter les résultats du Groupe.

c) Rendement des placements

Le calcul des provisions techniques tient compte des produits de placement nets projetés sur les actifs sur lesquels sont adossées les provisions et sur les nouveaux flux de trésorerie qui seront investis ou feront l'objet d'un désinvestissement dans l'avenir. L'incertitude relative aux taux d'intérêt auxquels les flux de trésorerie futurs pourront être réinvestis a été prise en considération dans le cadre de tests de scénarios plausibles pour les taux d'intérêt futurs afin de déterminer la sensibilité des résultats. Les frais de placement et les risques liés aux rendements insuffisants de l'actif sont aussi inclus dans l'évaluation.

d) Charges

Les frais d'administration par police se fondent sur l'analyse des coûts internes du Groupe, qui est mise à jour chaque année. Les coûts unitaires sont projetés dans l'avenir en tenant compte de l'inflation.

e) Déchéance

Chaque année, une étude interne des taux de déchéance des polices du Groupe est effectuée. Les hypothèses des évaluations sont choisies en tenant compte à la fois de cette étude interne et des résultats publiés de l'industrie.

f) Participations aux excédents de polices

Les provisions techniques incluent la valeur actuelle des participations aux excédents futurs projetés, reflétant les barèmes de participation actuels.

g) Marges pour écarts défavorables

Les hypothèses de base formulées dans l'établissement des provisions techniques représentent les meilleures estimations d'un éventail de résultats possibles. Les actuaires doivent inclure dans chaque hypothèse une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les provisions techniques suffiront à payer les prestations à venir. L'Institut canadien des actuaires définit une fourchette de marges permises à l'intérieur de laquelle l'actuaire doit choisir les marges pour écarts défavorables selon la situation particulière de chaque entreprise.

En général, les marges sont plus élevées pour les produits pleinement garantis, et moins élevées pour les produits ajustables ou les polices avec participations en vertu desquels les participations peuvent être modifiées afin de refléter les résultats du Groupe.

Selon la méthode canadienne axée sur le bilan, toute déficience liée à la suffisance du passif est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement sont les montants que le Groupe doit aux clients étant donné que ces contrats ne présentent pas de risque d'assurance. Ces montants sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. La variation de la juste valeur passe à la dépense de variation des passifs des contrats à l'état consolidé des résultats.

Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif se composent de passifs financiers incluant : les montants à payer au titre de l'assurance, les fournisseurs et charge à payer et autres, ainsi que de passifs non financiers incluant les impôts sur le résultat à payer. Les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers.

Régimes d'avantages du personnel

Le Groupe offre des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et des avantages sociaux postérieurs à l'emploi à ses employés. Le coût des prestations de retraite pour les régimes à prestations définies et avantages sociaux postérieurs à l'emploi obtenus par les employés est établi d'après des techniques actuarielles qui font appel à la méthode des unités de crédit projetées et aux hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement attendu des placements du régime, à la hausse des salaires, à l'âge de retraite des employés, aux coûts prévus pour les soins de santé et au taux de mortalité. Les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêt courants du marché et les actifs des régimes sont présentés à leur juste valeur.

Les coûts de prestations sont comptabilisés dans les charges administratives à l'état consolidé des résultats.

Les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent dans les autres éléments du résultat global.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations précises à une entité indépendante et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Par conséquent, aucun passif ne figure dans les états financiers consolidés du Groupe, outre la charge comptabilisée pour les cotisations à payer qui ne sont pas encore versées à la fin de l'exercice. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge aux résultats.

Impôts

Le Groupe utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. La charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés basé sur le taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers consolidés. Les impôts exigibles sont fonction des bénéfices imposables. Les impôts différés reflètent l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre les actifs et les passifs présentés aux fins des états financiers consolidés et ceux présentés aux fins des impôts sur le résultat. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est plus probable qu'improbable. En plus des impôts sur le résultat, la charge inscrite aux résultats comporte une imputation au titre des impôts sur le capital des institutions financières et des impôts des grandes sociétés comptabilisés dans les autres charges opérationnelles.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Emprunts

Le Groupe a choisi de classer ses emprunts comme des passifs financiers au coût amorti. Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nets des coûts de transaction connexes. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inscrits aux résultats et présentés comme des coûts d'emprunt.

Passif net des fonds distincts

Les passifs des contrats d'assurance dont le risque financier est assumé par les titulaires de polices sont comptabilisés à la juste valeur dans un poste distinct de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs qui soutiennent ces passifs sont également comptabilisés comme un élément distinct de l'actif à l'état de la situation financière.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires ainsi que les produits et charges sont convertis au taux historique.

Les écarts de conversion sont inclus dans les autres produits opérationnels.

Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant de la provision correspond donc à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Le Groupe n'évalue pas les provisions à la valeur actuelle, celles-ci n'ayant pas de durée spécifique. Aucun montant de provision n'est comptabilisé au titre des pertes opérationnelles futures.

Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable, mais que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

Primes

Les primes brutes d'assurance et de rentes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles en vertu des contrats en vigueur. Les primes nettes représentent les primes brutes, nettes de la quote-part cédée aux réassureurs pour partager les risques. Lorsque les primes sont comptabilisées, les provisions mathématiques sont calculées de façon à ce que les prestations et les charges se rapprochent aux produits.

Honoraires et produits de commissions

Les honoraires et les produits de commissions représentent principalement les honoraires perçus en contrepartie de la gestion de l'actif des fonds distincts et des fonds communs de placement du Groupe, le revenu tiré des contrats de services administratifs seulement et les commissions de réassurance. Les honoraires et les produits de commissions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les services sont rendus.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Produits de placement

Les intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie de même que sur les titres de créances sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits de dividendes sont comptabilisés dès que le droit du Groupe à en recevoir le paiement est établi. Pour les prêts et créances comptabilisés au coût amorti, les produits d'intérêts sont calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et inscrits aux résultats. Le revenu locatif des immeubles de placement est comptabilisé aux résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Gains et pertes réalisés

Les profits et pertes réalisés sur les placements qui sont inscrits aux résultats comprennent les profits et les pertes sur les actifs financiers et les immeubles de placement. Les profits et les pertes tirés de la vente de placements correspondent à la différence entre le produit net de la vente et le coût initial ou amorti du placement et sont comptabilisés au moment de la vente.

Comptabilisation des charges

Les rentes et les prestations arrivant à échéance sont comptabilisées lorsque leur paiement est dû. Les rachats sont comptabilisés lors de leur paiement. Les prestations de décès et les autres prestations sont comptabilisées au moment où elles sont engagées.

Les recouvrements de réassurance sont comptabilisés pour les mêmes périodes que celles des prestations connexes.

Modifications de conventions comptables

IFRS 16 - Contrats de location

Adoption de l'IFRS 16

IFRS 16 « Contrats de location » remplace IAS 17 « Contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ». Cette nouvelle norme établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet et oblige les preneurs à comptabiliser la plupart des contrats de location à l'état consolidé de la situation financière.

La comptabilité des bailleurs selon IFRS 16 est sensiblement inchangée par rapport à IAS 17. Les bailleurs continueront de classer les contrats de location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement en utilisant des principes similaires à ceux d'IAS 17. Par conséquent, IFRS 16 n'a pas d'impact sur les contrats de location dont le Groupe est bailleur. Le Groupe était bailleur au 1^{er} janvier 2019, mais ne l'est plus en date de la fin d'année suite à la vente des immeubles de placement durant l'exercice.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée, avec une date d'application initiale au 1^{er} janvier 2019. Selon cette approche, la norme est appliquée de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe a choisi d'utiliser la mesure de simplification permettant de ne pas réévaluer si un contrat est ou contient un contrat de location au 1^{er} janvier 2019. Au lieu de cela, le Groupe a appliqué la norme uniquement aux contrats antérieurement identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 à la date de première application. Le Groupe a également choisi d'utiliser la mesure de simplification pour les contrats de location qui, au 1^{er} janvier 2019, ont une durée de location restante de 12 mois ou moins et ne contenant pas d'option d'achat afin de les comptabiliser comme des contrats de location à court terme.

Incidence de l'adoption de l'IFRS 16

Le tableau qui suit présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 (augmentation/(diminution)) :

	\$
Actifs au titre du droit d'utilisation	400
Obligations locatives ⁽¹⁾	400

(1) La portion à court terme des obligations locatives s'établissait à 80 \$ au 1^{er} janvier 2019.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements du Groupe au titre des contrats de location au 31 décembre 2018 et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 :

	\$
Engagements au 31 décembre 2018	475
Incidence de l'actualisation au 1 ^{er} janvier 2019 ⁽¹⁾	(43)
Engagements visant des contrats à court terme	(32)
Obligations locatives au 1^{er} janvier 2019	400

(1) À la date d'adoption d'IFRS 16, le taux d'emprunt moyen pondéré s'établissait à 5 %.

L'adoption d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres du Groupe.

Convention comptable selon IFRS 16

Contrats de location

Le Groupe apprécie à la date de passation du contrat si celui-ci est ou contient un contrat de location. Autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Le Groupe applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location de biens de faible valeur. Le Groupe comptabilise des obligations locatives pour les paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés et des actifs au titre du droit d'utilisation représentant le droit d'utiliser les biens sous-jacents.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle le bien sous-jacent est disponible pour utilisation). Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur et ajustés pour toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative comptabilisée, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date moins les avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur une base linéaire sur la durée la plus courte du bail ou de la durée de vie utile estimative des biens sous-jacents, comme suit :

	Méthode d'amortissement	Base d'amortissement	Durée d'amortissement
Bureaux	Linéaire	Durée du bail	10 ans
Équipements	Linéaire	Durée du bail	5 ans
Logiciels	Linéaire	Durée du bail	5 ans

Si le contrat de location a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au Groupe la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice futur d'une option d'achat par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité du bien sous-jacent.

Lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une baisse de valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation, le Groupe réévalue la valeur comptable de l'actif. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède le plus élevé de la juste valeur diminuée des frais de cession et de la valeur d'utilité. Toutes les pertes de valeur sont inscrites aux résultats.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les obligations locatives à la valeur actuelle des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les loyers comprennent les paiements fixes moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et les montants devant être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyer comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées pour résiliation du contrat de location, si la durée reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation. Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'évènement ou la situation à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location, car le taux d'intérêt implicite des contrats de location n'est pas facilement déterminable. Après la date de début, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée pour refléter les intérêts sur les obligations locatives et diminuée des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée en cas de modification de la durée du contrat de location, modification des paiements de loyers (par exemple, modifications des paiements futurs résultant d'une modification d'un indice ou d'un taux utilisé pour déterminer ces paiements de loyers) ou modification de l'évaluation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du Groupe appliqué aux obligations locatives comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière à la date de la première application est de 3,5 % pour le contrat de location des locaux du siège social et de 5 % pour les contrats de location des locaux, d'équipements et de logiciels des filiales.

Contrats de location à court terme et contrats de location de biens de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme à ses contrats de location à court terme de biens (c.-à-d. les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins à compter de la date de début et qui ne contiennent pas d'option d'achat). Le Groupe applique également l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location de biens de faible valeur aux contrats de location d'équipements de bureau considérés comme de faible valeur. Les paiements de loyer de ces contrats de location sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » qui fournit des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux, y compris si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés conjointement ou séparément, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude. L'interprétation est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 et n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupes.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Modifications futures de conventions comptables

Les normes publiées par l'IASB et non applicables à la date d'émission des états financiers consolidés du Groupe sont décrites ci-après.

Le Groupe les adoptera au cours des exercices à venir.

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Cette norme apporte des changements à la comptabilisation des instruments financiers par rapport aux éléments suivants; le classement et l'évaluation des instruments financiers reflétant pour les actifs financiers le modèle d'affaires de la gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs financiers, la dépréciation basée sur le modèle de perte attendue et la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité. Les dispositions de cette norme s'appliqueront rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cependant, les assureurs qui répondent aux critères pour se prévaloir de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 appliqueront seulement cette norme pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Groupe répond à ces critères étant donné qu'en date du 31 décembre 2015, il n'a jamais précédemment appliqué la norme IFRS 9 et que ses activités sont principalement liées à l'assurance étant donné que la valeur comptable de ses passifs liés à l'assurance représente plus de 90 % de ses passifs totaux. Depuis le 31 décembre 2015, il n'y a eu aucun changement dans les activités du Groupe qui requiert une réévaluation de l'exemption temporaire. Le Groupe se prévaudra de cette exemption et évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui remplacera la norme actuelle IFRS 4, « Contrats d'assurance ». Cette nouvelle norme porte sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la communication des informations relatives à tous les types de contrats d'assurance (assurance-vie, assurance non-vie, assurance directe et réassurance), peu importe le type d'entité qui les a émis, ainsi qu'à certains contrats de garantie et d'instruments financiers comportant des éléments de participation discrétionnaire. Le modèle d'IFRS 17 utilise à la fois une évaluation du passif des contrats d'assurance fondée sur la valeur actuelle et la comptabilisation des profits au cours de la période pendant laquelle les services sont fournis. IFRS 17 doit s'appliquer rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Groupe évalue actuellement l'incidence des modifications de cette norme sur ses états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

3. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des jugements et des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits, des paiements nets aux titulaires de polices et aux bénéficiaires, et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction.

Jugements

Les jugements établis par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

Classement des contrats d'assurance et de placement

Les contrats émis par le Groupe (l'assureur) sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celui-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (les titulaires de polices) en convenant d'indemniser les titulaires de polices si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) touche ces derniers de façon défavorable. En règle générale, le Groupe détermine s'il est exposé à un risque d'assurance significatif en comparant les prestations qui seront versées selon que l'événement assuré se produise ou non.

Les contrats de placement sont des contrats qui transfèrent le risque financier significatif au Groupe. Le risque financier s'entend du risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, prix d'une marchandise, taux de change, indice de prix ou de taux, notation de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il le demeure sur toute sa durée même si le risque d'assurance qui lui est associé diminue de façon significative pendant cette période, à moins que tous les droits et toutes les obligations en lien avec un tel contrat ne cessent ou n'expirent. Un contrat de placement peut, pour sa part, être reclassé comme un contrat d'assurance après son établissement si le risque d'assurance qui lui est associé devient par la suite significatif.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Détermination de la durée d'un contrat de location avec des options de prolongation et de résiliation

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme étant la durée non résiliable du contrat de location, incluant toutes les périodes couvertes par une option de prolongation du contrat de location s'il existe une certitude raisonnable qu'elle sera exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, s'il est raisonnablement certain qu'elle ne sera pas exercée.

Le Groupe a conclu plusieurs contrats de location comprenant des options de prolongation et de résiliation. Le Groupe applique son jugement pour évaluer s'il existe une certitude raisonnable qu'il exercera ou non ces options. Autrement dit, il considère tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique d'exercer la prolongation ou la résiliation. Après la date de début, le Groupe réapprécie la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de sa volonté et a une incidence sur la question de savoir s'il a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer les options de prolongation ou de résiliation.

Se référer à la note 10 pour des informations sur les loyers futurs potentiels relatifs aux périodes suivant la date d'exercice des options de prolongation et de résiliation qui ne sont pas incluses dans la durée du contrat de location.

Classement des immeubles

Les immeubles détenus à long terme afin d'en tirer des revenus locatifs et dont le Groupe n'est pas le principal occupant sont considérés comme des immeubles de placement. Le caractère significatif de l'usage est établi en analysant le rapport entre l'espace locatif occupé à des fins propres en comparaison avec l'espace locatif total.

Estimations et hypothèses

Les estimations et hypothèses établies par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont les impacts les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des prix (cours acheteur pour les actifs et cours vendeur pour les passifs) provenant d'un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie au moyen des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe qui utilisent des données observables sur le marché. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité et les autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise ses meilleures estimations.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Juste valeur des immeubles de placement

Le Groupe se fonde sur l'évaluation de la juste valeur établie par un évaluateur indépendant qualifié pour établir la juste valeur des immeubles de placement. Il utilise des techniques d'évaluation qui reposent sur ses normes et techniques d'évaluation.

Les principales hypothèses pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement sont décrites à la note 6.

Juste valeur des passifs des contrats de placement

La juste valeur des passifs des contrats de placement est équivalente à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

Avantages futurs du personnel

Le calcul de l'obligation et de la charge au titre de prestations définies est basé sur plusieurs hypothèses actuarielles démographiques et financières. Les principales hypothèses incluent le taux d'actualisation et le taux de croissance de la rémunération future. Ces hypothèses sont présentées à la note 16.

Passif des contrats d'assurance de personnes

L'établissement des provisions mathématiques des contrats d'assurance dépend de plusieurs hypothèses actuarielles dont la mortalité, l'invalidité, le rendement des placements (marchés boursiers, taux d'intérêt et défaut de paiement), les frais d'exploitation, les taux de déchéance, l'inflation, les dividendes versés aux titulaires de polices et les impôts. L'information sur ces hypothèses est présentée aux notes 2 et 12.

Contrats de location - Estimation du taux d'emprunt marginal

Le Groupe ne peut pas déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location, il utilise donc son taux d'emprunt marginal pour mesurer les obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le Groupe aurait à payer pour emprunter pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien d'une valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. Le taux d'emprunt marginal reflète donc ce que le Groupe « devrait payer », ce qui nécessite une estimation lorsqu'aucun taux observable n'est disponible ou lorsqu'ils doivent être ajustés pour refléter les modalités et conditions du contrat de location. Le Groupe estime le taux d'intérêt marginal en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles et nécessaires pour effectuer certaines estimations propres à l'entité.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

4. PLACEMENTS

Valeur comptable et juste valeur

	2019					
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 059	-	-	-	27 059	27 059
Titres de créance						
Gouvernements	385 489	124 255	-	-	509 744	509 744
Municipalités	-	-	-	-	-	-
Sociétés et autres	5 619	-	-	-	5 619	5 619
	391 108	124 255	-	-	515 363	515 363
Titres de participation						
Ordinaires	-	251	-	-	251	251
Privilégiés	50 522	16 779	-	-	67 301	67 301
Unités de fonds de placement	20 398	144	-	-	20 542	20 542
	70 920	17 174	-	-	88 094	88 094
Prêts hypothécaires						
Résidentiels assurés	-	-	16 727	-	16 727	16 286
Résidentiels autres	-	-	38 276	-	38 276	36 755
Commerciaux	-	-	97 399	-	97 399	93 735
	-	-	152 402	-	152 402	146 776
Autres placements	-	-	1 648	-	1 648	1 648
Avances sur polices	-	-	11 278	-	11 278	11 278
	489 087	141 429	165 328	-	795 844	790 218

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Valeur comptable et juste valeur

	2018					
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 089	-	-	-	3 089	3 089
Titres de créance						
Gouvernements	376 583	105 620	-	-	482 203	482 203
Municipalités	-	-	-	-	-	-
Sociétés et autres	5 341	-	-	-	5 341	5 341
	381 924	105 620	-	-	487 544	487 544
Titres de participation						
Ordinaires	-	204	-	-	204	204
Privilégiés	42 255	-	-	-	42 255	42 255
Unités de fonds de placement	18 483	351	-	-	18 834	18 834
	60 738	555	-	-	61 293	61 293
Prêts hypothécaires						
Résidentiels assurés	-	-	8 434	-	8 434	8 252
Résidentiels autres	-	-	31 537	-	31 537	30 900
Commerciaux	-	-	90 490	-	90 490	88 643
	-	-	130 461	-	130 461	127 795
Autres placements	-	-	1 678	-	1 678	1 673
Avances sur polices	-	-	10 590	-	10 590	10 590
Immeubles de placement	-	-	-	29 584	29 584	29 584
	445 751	106 175	142 729	29 584	724 239	721 568

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Immeubles de placement

Le tableau suivant présente les transactions liées aux immeubles de placement.

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	29 584	30 195
Disposition	(29 518)	-
Variation de la juste valeur	(66)	(611)
Solde à la fin de l'exercice	-	29 584
Revenu locatif et frais de service	4 246	6 371
Charges opérationnelles générant un revenu locatif	(2 919)	(4 274)
Charges opérationnelles ne générant pas de revenu locatif	(406)	(577)

Place de l'Assomption, une filiale du Groupe, louait des immeubles de commerces de détail et des bureaux à des locataires en vertu de contrats de location simple. En août 2019, Place de l'Assomption a procédé à la disposition des immeubles de placement. Étant donné que le Groupe loue encore les locaux, cette transaction a résulté en une obligation locative pour le Groupe et la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation (se référer à la note 10).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

5. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques liés aux instruments financiers que le Groupe doit gérer sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (taux d'intérêt et marché boursier). Les moyens mis en œuvre par le Groupe pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Groupe subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation de paiements à leur échéance. Le Groupe, dans le cours normal de ses activités, est exposé à ce risque par le biais du crédit consenti à ses clients, réassureurs et courtiers, du crédit sous forme de prêts hypothécaires et de l'exposition de ses différents portefeuilles de placement. Le risque de concentration de crédit peut aussi se présenter lorsqu'il y a concentration des investissements auprès d'entités ayant des activités similaires, dans une même région géographique, dans un même secteur d'activité, ou lorsqu'un investissement important est effectué auprès d'une seule entité.

La gestion du risque de crédit est effectuée au moyen de la politique de placement du Groupe et s'applique aux divers moyens de placements et de crédit. Les placements dans des titres de créance doivent être choisis après une analyse qui tient compte de la diversification géographique, du type d'émetteur, de la cote de crédit moyenne et de l'échéance des titres. Des limites sont établies pour chacun de ces facteurs.

Le Groupe dispose également d'une politique de crédit spécifique aux prêts hypothécaires selon laquelle une étude doit être effectuée afin de déterminer une cote de crédit pour le prêt. Pour gérer le risque de concentration, des limites par industrie sont établies, certains secteurs sont évités et le montant de prêts consentis à une même personne ou à un même groupe est limité. De plus, les prêts doivent être garantis par des immeubles résidentiels ou commerciaux ou par des terrains détenus à des fins de lotissement. Le type de garantie est fonction de l'évaluation du degré de risque de crédit de la contrepartie.

La conclusion de conventions de garantie représente aussi une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant requis et le type de garantie sont fonction de l'évaluation du degré de risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été établies à l'égard des types de garanties acceptables et des paramètres d'évaluation connexes. La direction passe en revue la valeur des garanties et exige des garanties additionnelles, au besoin.

Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal du Groupe lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	2019	2018
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 059	3 089
Titres de créance	515 363	487 544
Prêts hypothécaires	152 402	130 461
Autres placements	1 648	1 678
Avances sur polices	11 278	10 590
Actifs de réassurance	242 827	205 684
Autres créances (note 7)	17 680	16 805
	968 257	855 851

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Qualité du portefeuille de titres de créance

	2019	2018
	\$	\$
AA	334 238	228 166
A	181 125	259 378
	515 363	487 544

Qualité du portefeuille de titres de participation privilégiés

	2019	2018
	\$	\$
PF-2	60 913	35 954
PF-3	6 388	6 301
	67 301	42 255

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Prêts en souffrance et provisions pour pertes

La valeur comptable des hypothèques en souffrance avant les provisions est comme suit :

	2019			
	En souffrance depuis 31 à 60 jours	En souffrance depuis 61 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
	\$	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires non dépréciés				
Résidentiels assurés	-	-	-	-
Résidentiels autres	-	-	210	210
	-	-	210	210

	2018			
	En souffrance depuis 31 à 60 jours	En souffrance depuis 61 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
	\$	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires non dépréciés				
Résidentiels assurés	-	-	-	-
Résidentiels autres	-	-	210	210
	-	-	210	210

Provisions pour pertes

	2019	2018
	\$	\$
Prêts hypothécaires :		
Au début de l'exercice	210	-
Augmentation des provisions pour pertes	-	210
À la fin de l'exercice	210	210

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Ce risque est géré en appariant les flux de trésorerie de l'actif et du passif, ainsi que par une gestion active des capitaux. Cependant, un certain niveau de liquidité est requis afin de compenser des

imprévus tels que des rachats d'actifs ou des défaillances.

Des liquidités supplémentaires sont disponibles au moyen de marges de crédit, au besoin.

Le Groupe a des engagements envers des clients pour des prêts hypothécaires approuvés et non déboursés. Le calendrier de remboursement de ces prêts est le suivant :

	1 à 6 mois	7 à 12 mois	Plus de 1 an
	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires approuvés non déboursés	9 651	-	-

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable et la juste valeur totale des actifs financiers en fonction de leur échéance.

	2019					Total	Juste valeur
	Aucune échéance	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 059	-	-	-	-	27 059	27 059
Titres de créance							
Gouvernements	-	-	1 610	45 738	462 396	509 744	509 744
Municipalités	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés et autres	-	-	-	610	5 009	5 619	5 619
	-	-	1 610	46 348	467 405	515 363	515 363
Titres de participation							
Ordinaires	251	-	-	-	-	251	251
Privilégiés	67 301	-	-	-	-	67 301	67 301
Unités de fonds de placement	20 542	-	-	-	-	20 542	20 542
	88 094	-	-	-	-	88 094	88 094
Prêts hypothécaires							
Résidentiels assurés	-	4 344	2 981	1 563	7 839	16 727	16 286
Résidentiels autres	-	8 220	21 194	8 041	821	38 276	36 755
Commerciaux	-	38 014	30 991	28 394	-	97 399	93 735
	-	50 578	55 166	37 998	8 660	152 402	146 776
Autres placements	-	972	-	676	-	1 648	1 648
Avances sur polices	11 278	-	-	-	-	11 278	11 278
Autres créances	17 680	-	-	-	-	17 680	17 680

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

	2018						Juste valeur
	Aucune échéance	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 089	-	-	-	-	3 089	3 089
Titres de créance							
Gouvernements	-	-	-	51 481	430 722	482 203	482 203
Municipalités	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés et autres	-	-	-	591	4 750	5 341	5 341
	-	-	-	52 072	435 472	487 544	487 544
Titres de participation							
Ordinaires	204	-	-	-	-	204	204
Privilégiés	42 255	-	-	-	-	42 255	42 255
Unités de fonds de placement	18 834	-	-	-	-	18 834	18 834
	61 293	-	-	-	-	61 293	61 293
Prêts hypothécaires							
Résidentiels assurés	-	1 865	3 929	672	1 968	8 434	8 252
Résidentiels autres	-	8 008	16 835	5 157	1 537	31 537	30 900
Commerciaux	-	8 506	54 669	25 235	2 080	90 490	88 643
	-	18 379	75 433	31 064	5 585	130 461	127 795
Autres placements	-	1 031	-	647	-	1 678	1 673
Avances sur polices	10 590	-	-	-	-	10 590	10 590
Autres créances	16 805	-	-	-	-	16 805	16 805

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers comprennent deux types de risques : le risque de taux d'intérêt et le risque de marché boursier.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent lorsqu'il n'y a pas d'appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne une variation de l'écart de valeur entre l'actif et le passif. De par la nature des activités d'une compagnie d'assurance qui consiste à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations dont l'échéance peut être incertaine et éloignée dans le temps, notamment en ce qui touche les prestations de décès et les versements de rentes, le risque de taux d'intérêt doit être géré adéquatement.

Le Groupe a recours à l'appariement entre ses actifs et ses passifs afin de réduire la volatilité des marges bénéficiaires causée par les fluctuations entre les profits réalisés et ceux crédités aux contrats existants. Pour gérer les exigences en matière de concordance, les actifs et les passifs financiers sont répartis par secteurs d'activité afin de pouvoir appairer les actifs d'un secteur avec les passifs de ce même secteur. Cet appariement est analysé et modifié à intervalles réguliers. L'échange d'information entre l'actuariat, les finances et les gestionnaires de placements, de même que la publication régulière des taux crédités font partie de ce processus.

Pour gérer le risque davantage, la correspondance est fondée sur les caractéristiques des produits vendus. Pour des produits devant procurer des prestations fixes et fortement prévisibles, le Groupe procède à l'appariement entre les passifs et les actifs ayant des caractéristiques similaires, soit des placements dans des instruments à revenu fixe. Cela permet donc d'obtenir une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, car toute variation de la juste valeur des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur des passifs. Compte tenu des placements disponibles sur le marché, il est plus difficile de faire cet appariement pour les passifs ayant une échéance de plus de 30 ans.

De plus, la politique du Groupe est de viser une correspondance assez complète. Ainsi, les écarts de durée entre l'actif et le passif ne doivent pas dépasser certains paramètres établis. Cette politique vise à gérer le risque de taux d'intérêt pour les passifs avec des échéances plus éloignées que les actifs auxquels ils correspondent.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des provisions techniques. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour tenir compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations du marché. Le Groupe est exposé à ce risque de diverses manières : par le biais d'honoraires de gestion calculés en fonction de la valeur de l'actif sous gestion, par la charge résultant de la garantie de capital offerte pour certains produits et par le rendement des éléments d'actif sur lesquels sont adossés les capitaux propres et les provisions techniques. Afin d'atténuer ce risque, la politique de placement du Groupe prévoit le recours à des investissements prudents, selon des limites clairement définies.

Risque de concentration

Les tableaux qui suivent fournissent de l'information quant au risque de concentration des titres de participation.

	2019		
	Unité de fonds de placement	Ordinaires	Privilégiés
	\$	\$	\$
Énergie	-	36	6 167
Finance	-	75	48 814
Industriel	-	38	-
Services publics	-	5	12 320
Autres	20 542	97	-
	20 542	251	67 301

	2018		
	Unité de fonds de placement	Ordinaires	Privilégiés
	\$	\$	\$
Énergie	-	27	4 009
Finance	-	59	29 351
Industriel	-	32	-
Services publics	-	3	8 895
Autres	18 834	83	-
	18 834	204	42 255

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Hiérarchie de la juste valeur

Une hiérarchie de techniques d'évaluation des justes valeurs est utilisée pour les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur ainsi que pour ceux dont la juste valeur est présentée dans les notes. Les niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : L'évaluation est effectuée à l'aide d'actifs ou passifs identiques sur un marché actif sans ajustement.
- Niveau 2 : L'évaluation est basée sur des données autres que les données sur un marché actif incluses dans le niveau 1 et qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (prix) ou indirectement (dérivé du prix).
- Niveau 3 : L'évaluation n'est pas fondée sur des données de marché observables.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Le tableau suivant présente des informations sur la juste valeur des actifs et passifs en fonction des niveaux de données utilisés :

	2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs comptabilisés à la juste valeur	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 059	-	-	27 059
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres de créance	-	391 108	-	391 108
Titres de participation	70 920	-	-	70 920
Actifs financiers disponibles à la vente				
Titres de créance	-	124 255	-	124 255
Titres de participation	17 174	-	-	17 174
Actifs présentés à la juste valeur				
Prêts hypothécaires	-	146 776	-	146 776
Autres placements	-	1 648	-	1 648
Avances sur polices	-	11 278	-	11 278
	115 153	675 065	-	790 218
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
Passifs des contrats de placement	-	20 310	-	20 310
Passifs présentés à la juste valeur				
Emprunts	-	166	-	166
	-	20 476	-	20 476

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

	2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs comptabilisés à la juste valeur	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 089	-	-	3 089
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres de créance	-	381 924	-	381 924
Titres de participation	60 738	-	-	60 738
Actifs financiers disponibles à la vente				
Titres de créance	-	105 620	-	105 620
Titres de participation	555	-	-	555
Immeubles de placement	-	-	29 584	29 584
Actifs présentés à la juste valeur				
Prêts hypothécaires	-	127 795	-	127 795
Autres placements	-	1 673	-	1 673
Avances sur polices	-	10 590	-	10 590
	64 382	627 602	29 584	721 568
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
Passifs des contrats de placement	-	20 309	-	20 309
Passifs présentés à la juste valeur				
Emprunts	-	320	-	320
	-	20 629	-	20 629

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de la période considérée.

Se référer à la note 4 pour la conciliation de la juste valeur marchande des immeubles de placement.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée par un évaluateur indépendant qualifié.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon différentes méthodes reconnues et conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Ces méthodes sont fondées sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie futurs attendus aux taux d'intérêt courants du marché en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés ainsi que les charges opérationnelles attendues. Ils tiennent compte des intérêts, des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché, des produits locatifs attendus tirés des contrats de location en vigueur et des estimations relatives aux entrées de trésorerie

futures, y compris les produits projetés tirés des contrats de location en vigueur et les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures formulées en fonction des conjonctures actuelles de marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité actuelle de l'immeuble ainsi que des données du marché et des projections en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable.

L'évaluateur indépendant qualifié établit la juste valeur des immeubles de placement en fonction de leur utilisation optimale. Il utilise les méthodes suivantes d'évaluation : approche du coût, approche de revenu et approche de comparaison directe. Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2019	2018
	%	%
Taux d'actualisation	-	9 à 10
Taux de croissance		
Loyers	-	0 à 2
Dépenses d'opération	-	2
Taux d'inoccupation	-	5

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2019	2018
	\$	\$
Actifs financiers		
Montants à recevoir au titre de l'assurance :		
Titulaires de polices	4 907	3 976
Réassureurs	7 354	6 423
Agents, courtiers et intermédiaires	368	723
Produits de placement à recevoir	1 048	1 008
Comptes à recevoir	4 003	4 675
	<u>17 680</u>	<u>16 805</u>
Actifs non financiers		
Commissions et frais payés d'avance	1 905	2 345
Impôts sur le résultat à recevoir	3	2 580
Autres	368	204
	<u>2 276</u>	<u>5 129</u>
	<u>19 956</u>	<u>21 934</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	\$
Au 31 décembre 2018	12 895
Ajouts	824
Dispositions	(6 436)
Autres variations	(738)
Au 31 décembre 2019	<u>6 545</u>
Amortissement cumulé	
Au 31 décembre 2018	4 957
Amortissement	1 057
Dispositions	(2 627)
Autres variations	(741)
Au 31 décembre 2019	<u>2 646</u>
Valeur comptable	
Au 31 décembre 2018	7 938
Au 31 décembre 2019	3 899

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels acquis	Logiciels développés	Projets technologiques en cours	Liste clients	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Au 31 décembre 2018	1 142	14 202	139	2 169	17 652
Coût capitalisé	728	90	595	-	1 413
Projets achevés	-	-	(401)	-	(401)
Autres variations	(264)	-	-	-	(264)
Au 31 décembre 2019	1 606	14 292	333	2 169	18 400
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2018	588	13 018	-	-	13 606
Amortissement	382	628	-	-	1 010
Autres variations	(262)	-	-	-	(262)
Au 31 décembre 2019	708	13 646	-	-	14 354
Valeur comptable					
Au 31 décembre 2018	554	1 184	139	2 169	4 046
Au 31 décembre 2019	898	646	333	2 169	4 046

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

10. CONTRATS DE LOCATION

Les tableaux qui suivent fournissent de l'information sur les valeurs comptables et les mouvements au cours de l'exercice :

Actifs au titre du droit d'utilisation	Bureaux	Équipements	Logiciels	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier 2019	-	31	369	400
Ajouts	2 106	-	-	2 106
Amortissement	(88)	(7)	(74)	(169)
Au 31 décembre 2019	2 018	24	295	2 337
Obligations locatives				2019
				\$
Au 1 ^{er} janvier 2019				400
Ajouts				2 791
Charge d'intérêts				46
Paiements				(248)
Au 31 décembre 2019				2 989

Les versements contractuels non actualisés prévus et requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

Exercices se terminant le 31 décembre	2020	405 \$
	2021	369 \$
	2022	333 \$
	2023	240 \$
	suivants	2 255 \$

L'obligation locative relative au contrat de location des locaux du siège social vient à échéance le 31 août 2029. Pour Placements Louisbourg, l'obligation locative relative au contrat de location des locaux de Moncton vient à échéance le 30 juin 2021 et pour les locaux d'Halifax, le 31 décembre 2029. Le contrat de location des équipements de Placements

Louisbourg vient à échéance le 31 juillet 2023. Le contrat de location des logiciels de Placements Louisbourg vient à échéance le 31 décembre 2023. Pour Tech Knowledge Solutions, l'obligation locative relative au contrat de location des locaux vient à échéance le 31 décembre 2027.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Montants comptabilisés dans l'état consolidé des résultats :

	2019
	\$
Charges d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	169
Charges d'intérêt sur les obligations locatives	46
Charges administratives relatives aux contrats de location à court terme	33
Charges relatives aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	280
Montant total comptabilisé dans l'état consolidé des résultats	<u>528</u>

Le Groupe estime devoir encourir des charges futures relatives aux paiements de loyers variables pour un montant de 7 004 \$ au cours de la durée des contrats de location.

Le Groupe dispose de deux contrats de location comprenant des options de prolongation. Ces options sont négociées par la direction pour assurer la flexibilité dans la gestion du portefeuille d'actifs loués et s'aligner sur les besoins commerciaux du Groupe. La direction exerce un jugement important pour déterminer s'il existe une certitude raisonnable que ces options de prolongation seront exercées. Les loyers futurs potentiels non actualisés relatifs aux périodes suivant les dates d'exercice des options de prolongation non inclus dans l'évaluation de l'obligation locative représentent un montant de 3 838 \$.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

11. ACTIF NET DES FONDS DISTINCTS

	2019	2018
ACTIF NET	\$	\$
Placements :		
Titres de créance	29 590	26 146
Titres de participation	-	8 739
Fonds de placement	789 806	694 119
Trésorerie et dépôts à terme	3 708	2 196
Produits de placement à recevoir	127	133
Autres	976	2 376
	824 207	733 709
Passif	3 453	2 239
ACTIF NET	820 754	731 470

	2019	2018
VARIATION DE L'ACTIF NET	\$	\$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	731 470	758 174
Contributions nettes :		
Contributions	104 050	108 053
Retraits de fonds	(108 974)	(88 396)
	(4 924)	19 657
Produits de placement :		
Variation de la valeur des placements	72 931	(72 477)
Intérêts et dividendes	35 730	40 146
Frais de gestion et d'administration	108 661	(32 331)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	(14 453)	(14 030)
	820 754	731 470

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

12. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS DE RÉASSURANCE

Nature et composition

La composition des passifs des contrats d'assurance du Groupe va comme suit :

	2019		
	Passifs des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	605 178	(188 952)	416 226
Assurance collective	77 995	(52 114)	25 881
Rentes et pensions	184 076	(649)	183 427
Autres passifs des contrats d'assurance	3 223	(1 112)	2 111
	870 472	(242 827)	627 645

	2018		
	Passifs des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	520 069	(159 809)	360 260
Assurance collective	66 120	(43 678)	22 442
Rentes et pensions	189 158	(701)	188 457
Autres passifs des contrats d'assurance	2 928	(1 496)	1 432
	778 275	(205 684)	572 591

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Variation des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance

La variation pour l'exercice se répartit comme suit :

	2019		
	Contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Solde au début, avant autres contrats d'assurance	775 347	(204 188)	571 159
Variation des soldes des polices d'assurance en vigueur	68 991	(33 710)	35 281
Soldes résultant des nouvelles polices d'assurance	21 016	(6 666)	14 350
Changements apportés aux méthodes et aux hypothèses	1 895	2 849	4 744
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance	91 902	(37 527)	54 375
Solde avant ce qui suit :	867 249	(241 715)	625 534
Autres contrats d'assurance	3 223	(1 112)	2 111
Total des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance	870 472	(242 827)	627 645

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

	2018		
	Contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Solde au début, avant autres contrats d'assurance	825 522	(216 650)	608 872
Variation des soldes des polices d'assurance en vigueur	(52 029)	14 814	(37 215)
Soldes résultant des nouvelles polices d'assurance	9 484	(6 332)	3 152
Changements apportés aux méthodes et aux hypothèses	(7 630)	3 980	(3 650)
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance	(50 175)	12 462	(37 713)
Solde avant ce qui suit :	775 347	(204 188)	571 159
Autres contrats d'assurance	2 928	(1 496)	1 432
Total des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance	778 275	(205 684)	572 591

Les principaux changements apportés aux méthodes et aux hypothèses actuarielles des passifs de contrats d'assurance net de l'impact de la réassurance se détaillent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Mortalité	(2 023)	(1 523)
Intérêt	3 628	(1 784)
Déchéance	991	747
Dépense	1 596	(1 084)
Autres (dividendes, données)	552	(6)
Total	4 744	(3 650)

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

13. PASSIFS DES CONTRATS DE PLACEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	20 309	20 967
Dépôts	1 776	3 280
Intérêts	410	425
Retraits de fonds	(2 185)	(4 363)
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	1	(658)
Total des passifs des contrats de placement	20 310	20 309

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

14. RISQUE D'ASSURANCE

Le principal risque auquel le Groupe est confronté à l'égard des contrats d'assurance est celui que les demandes de règlement et les prestations réelles ou leur calendrier diffèrent des prévisions. Ce risque est influencé par la fréquence des demandes de règlement, la gravité des sinistres, les prestations versées et le dénouement ultérieur des demandes de règlement à long terme. Par conséquent, l'objectif du Groupe est de s'assurer de l'existence de provisions suffisantes pour couvrir ces obligations.

L'exposition au risque est atténuée par la diversification au sein d'un important portefeuille de contrats d'assurance et de secteurs géographiques. La variabilité des risques est aussi améliorée par la sélection minutieuse et la mise en œuvre de lignes directrices sur les stratégies liées à la sélection des risques, ainsi que le recours à des conventions de réassurance.

La concentration du risque est gérée en recourant à la réassurance pour limiter le risque du Groupe relatif à chacun de ses assurés et stabiliser ses résultats. Des montants maximums de prestations variant par

secteurs d'activité sont établis en assurance vie et maladie. Le Groupe a également conclu des traités de réassurance qui couvrent les pertes financières découlant de multiples demandes de règlements qui pourraient survenir à la suite d'événements catastrophiques qui toucheraient plusieurs assurés.

Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés conformément à la provision pour demandes de règlement en cours et aux contrats de réassurance. Malgré les conventions de réassurance, le Groupe n'est pas libéré de ses obligations directes à l'égard des titulaires de polices, d'où l'existence d'un risque de crédit à l'égard des assurances cédées, dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives à de telles conventions de réassurance. Chaque année, une confirmation est effectuée auprès des réassureurs afin d'assurer qu'ils ont une capitalisation qui dépasse les normes exigées par les organismes de réglementation.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance vie offerts par le Groupe comprennent les suivants : assurance vie permanente individuelle, assurance vie temporaire individuelle et collective, et rentes individuelles et collectives.

Les contrats d'assurance vie sont des contrats pour lesquels l'assureur reçoit des primes en échange de prestations qui seront versées au décès du titulaire du contrat ou à la déchéance du contrat.

Les contrats de rente se présentent sous forme de rente payable à partir d'un certain âge en échange de primes. En cas de décès avant le départ à la retraite, la valeur des fonds accumulés au titre des rentes différées est habituellement remboursée sur les contrats. La plupart des contrats permettent au titulaire de retirer un montant au comptant à la retraite ou de recevoir une rente au taux de conversion garanti.

Les rentes immédiates sont des produits à prime unique selon lesquels une prestation spécifique est versée à un titulaire de police. Les prestations sont habituellement fixes ou accrues chaque année à un taux précis ou conformément au taux d'inflation. La plupart des contrats garantissent un revenu pour une période minimale, ou peuvent être transférés à un conjoint, selon un pourcentage convenu, dans le cas du décès du titulaire.

Les rentes différées sont des contrats comportant un taux d'intérêt garanti, souvent pour une période égale ou inférieure à cinq ans. Ces contrats renoncent aux rajustements de la valeur de marché jusqu'au décès du titulaire du contrat.

Les sorties de fonds liées au passif des contrats d'assurance nettes de la réassurance s'illustrent ainsi :

	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance individuelle	(14 661)	(12 471)	47 908	916 943	937 719
Assurance collective	10 357	9 610	6 747	7 067	33 781
Rentes et pensions	49 286	77 789	30 707	76 684	234 466

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Voici les principaux risques du Groupe :

- Risque de mortalité : Risque de perte résultant du fait que le titulaire de police décède plus tôt ou plus tard que prévu
- Risque de morbidité : Risque de perte résultant du fait que la santé du titulaire de police diffère des prévisions
- Risque de longévité : Risque de perte résultant du fait que le rentier vive plus longtemps que prévu
- Risque de rendement : Risque de perte résultant du fait que les rendements réels diffèrent des rendements prévus
- Risque de charges : Risque de perte résultant du fait que les frais soient plus élevés que prévu
- Risque de décision du titulaire de police : Risque de perte résultant du fait que les décisions du titulaire de police (déchéance et rachat) diffèrent des prévisions

Sensibilités

L'analyse qui suit est réalisée en tenant compte des changements pouvant être raisonnablement apportés aux principales hypothèses, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées, pour présenter l'incidence sur le résultat après impôt. La corrélation entre les hypothèses influera considérablement sur le calcul du passif-sinistres ultime, mais pour démontrer l'incidence attribuable aux changements apportés aux hypothèses, ces dernières ont dû être modifiées individuellement. Il est à noter que les variations de ces hypothèses ne sont pas linéaires.

Hypothèse	Incidence sur le résultat après impôt		
	Variation	2019	2018
	\$	\$	\$
Mortalité – produits d'assurance-vie	+ 2 %	(2 259)	(2 329)
Mortalité – produits de rentes	- 2 %	(373)	(374)
Morbidité	5 % défavorable	(1 923)	(1 657)
Frais (maintien des contrats)	+ 5 %	(1 932)	(1 713)
Taux de résiliation de polices	10 % défavorable	(10 311)	(8 599)
Intérêts			
Mouvement parallèle immédiat de tous les points de la courbe de rendement	+ 100 pdb	5 508	2 098
	- 100 pdb	(5 612)	(2 544)
Immeubles de placement			
Variation immédiate de la valeur marchande	+ 10 %	-	2 137
	- 10 %	-	(2 137)
Fonds distincts et titres de participation			
Variation immédiate de la valeur marchande	+ 10 %	1 019	1 805
	- 10 %	(2 007)	(2 646)

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

15. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2019	2018
	\$	\$
Passifs financiers		
Montants à payer au titre de l'assurance :		
Titulaires de polices	9 026	9 491
Réassureurs	3 837	3 898
Agents, courtiers et intermédiaires	1 028	976
Fournisseurs et charges à payer	8 122	7 806
Autres	1 119	710
	23 132	22 881
Passifs non financiers		
Impôts sur le résultat	5 567	56
	28 699	22 937

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

16. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations définies du Groupe se présentent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Évolution des obligations au titre des prestations définies :		
Solde au début de l'exercice	66 691	70 200
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 593	1 860
Cotisations des salariés	668	676
Charges d'intérêts	2 656	2 496
Prestations versées	(5 009)	(2 618)
Pertes (gains) actuariels résultant des ajustements d'expérience	147	88
Pertes actuarielles résultant de changement des hypothèses financières	11 068	(6 011)
Solde à la fin de l'exercice	77 814	66 691
Évolution des actifs des régimes :		
Juste valeur au début de l'exercice	59 671	59 192
Cotisations de l'employeur	5 834	4 967
Cotisations des salariés	668	676
Rendement des actifs des régimes	8 392	(2 546)
Prestations versées	(5 009)	(2 618)
Juste valeur à la fin de l'exercice	69 556	59 671

Les montants comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière sont les suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies	77 814	66 691
Juste valeur des actifs des régimes	(69 556)	(59 671)
Passif relatif aux régimes de retraite	8 258	7 020

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultats global :

	2019	2018
	\$	\$
Écarts actuariels sur les obligations au titre des régimes à prestations définies		
Ajustement d'expérience	(147)	(88)
Changements des hypothèses financières	(11 068)	6 011
Rendement des actifs des régimes plus (moins) élevé que le taux d'actualisation	5 946	(4 668)
Incidence totale dans les autres éléments du résultat global	(5 269)	1 255

La charge nette du Groupe au titre des régimes de retraite se présente comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 593	1 860
Intérêts nets sur le passif	211	375
	1 804	2 235

Le poste Passif au titre des avantages du personnel de l'état consolidé de la situation financière comprend ce qui suit :

	2019	2018
	\$	\$
Passif relatif aux régimes d'assurance collective	675	625
Passif relatif aux régimes de retraite	8 258	7 020
	8 933	7 645

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Les participants aux régimes versent des cotisations de 7,5 % (7,5 % en 2018) à leur régime de retraite. Le Groupe verse les cotisations résiduelles nécessaires aux régimes. Le Groupe finance les régimes de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions prévues par ceux-ci. La valeur de ces prestations fut établie lors des dernières évaluations actuarielles, soit le 31 décembre 2018 pour le régime de pension des représentants, représentantes, employés et employées d'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie (« AMV ») et le 31 décembre 2018 pour le régime de pension des employés et employées de Place de l'Assomption (« Place »). La durée résiduelle moyenne d'activité

des salariés actifs couverts par le régime AMV est de 17 années (19 années en 2018) et de 5 années (11 années en 2018) pour ceux du régime Place. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages complémentaires de retraite sont les mêmes que pour les régimes de retraite.

Le Groupe estime devoir contribuer pour un montant de 2 312 \$ à ses régimes à prestations définies au cours de 2020.

Les fonds des régimes de retraite sont investis dans les actifs suivants :

Fonds régime de retraite Assomption Vie et Place de l'Assomption
Trésorerie

	2019	2018
	\$	\$
	68 784	59 111
	772	560
	69 556	59 671

Fonds régime de retraite Assomption Vie et Place de l'Assomption

Le Fonds régime de retraite Assomption Vie et Place de l'Assomption (le « Fonds régime de retraite ») est un fonds distinct constitué par Assomption Vie. L'objectif global du Fonds régime de retraite est de réaliser un rendement net, déduction faite des frais de gestion, supérieur à l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation, actualisé au taux annuel composé moyen sur une période de quatre ans.

Le portefeuille du Fonds régime de retraite se compose d'encaisse (4,7 %), d'obligations canadiennes (43,2 %), de dette d'infrastructure (2,1 %), d'actions canadiennes (18,6 %), d'actions étrangères (25,9 %) et de placements alternatifs (5,5 %). Le Fonds régime de retraite est admissible comme placement aux fins des régimes enregistrés d'épargne-retraite sous la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Hypothèses actuarielles retenues pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies

	2019	2018
	%	%
Taux d'actualisation	3,1 à 3,2	3,9 à 4,0
Taux de croissance de la rémunération	3,25 à 3,75	3,25 à 3,75
Taux de mortalité	CPM2014, MI-2017	CPM2014, MI-2017

Analyses de sensibilité

L'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles précédentes. Le tableau suivant résume

l'impact sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'année s'il y a changement de 1 % dans les hypothèses actuarielles.

	2019	
	+ 1 %	- 1 %
Taux d'actualisation	(13 476)	17 915
Taux de croissance de la rémunération	2 351	(2 250)
Taux de mortalité	(132)	133

Régime à cotisations définies

Depuis le 1^{er} juillet 2014, le groupe a cessé d'offrir le régime à prestations définies aux nouveaux employés et offre maintenant un régime à cotisations définies qui fournit des prestations de retraite. Les cotisations du Groupe au régime à cotisations

définies ne sont toutefois pas comprises dans les coûts constatés aux régimes à prestations définies ci-dessus. Le coût total reconnu par le Groupe au titre du régime à cotisations définies au cours de l'exercice 2019 est de 365 \$ (330 \$ en 2018).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

17. EMPRUNTS

Le Groupe dispose de marges de crédit autorisées totalisant 150 \$ portant intérêt au taux de base plus

1,05 %. Ces emprunts bancaires sont renouvelables annuellement et ne sont pas garantis. Un montant de 138 \$ est utilisé au 31 décembre 2019.

Billet promissaire sans intérêts, remboursable en versements annuels de 166 \$, échéant en septembre 2020
Juste valeur

	2019	2018
	\$	\$
	166	320
	166	320

Les versements de capital prévus et requis au cours du prochain exercice afin de satisfaire aux exigences de remboursement de ces emprunts sont les suivants :

Exercices se terminant le 31 décembre 2020 166 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

18. IMPÔTS

Les impôts sur le résultat sont composés de ce qui suit :

	2019	2018
	\$	\$
Impôt exigible	5 424	1 856
Ajustements des années antérieures	18	(10)
Impôt différé	(3 353)	202
	2 089	2 048

Le taux d'imposition effectif au compte de résultat consolidé diffère du taux d'imposition prévu par la loi pour le Groupe en raison des éléments suivants :

	2019		2018	
	\$	%	\$	%
Impôts sur le résultat prévus par la loi	2 735	27,6	2 674	27,7
Augmentation (diminution) du taux d'imposition résultant de ce qui suit :				
Produits de placement non imposables	(824)	(8,3)	(735)	(7,6)
Écart des taux d'imposition dans les autres provinces	95	0,9	63	0,7
Ajustements des années antérieures	18	0,2	(10)	(0,1)
Autres	65	0,7	56	0,5
	2 089	21,1	2 048	21,2

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Les passifs d'impôts différés (actifs d'impôts différés) du Groupe résultent des éléments qui suivent :

	2019	2018
	\$	\$
Immeubles de placement, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	661	4 932
Contrats d'assurance	(219)	(187)
Titres de créance	45	97
Régimes d'avantages du personnel	(2 444)	(2 125)
Autres	(231)	(137)
	(2 188)	2 580
Actifs d'impôts différés	(2 751)	(2 306)
Passifs d'impôts différés	563	4 886
	(2 188)	2 580

19. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie reliés aux activités d'exploitation incluent les éléments suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts reçus	8 233	7 434
Impôts sur le résultat payés (reçus)	(579)	4 947
Participations versées	276	361
Dividendes reçus	2 763	2 366
Les flux de trésorerie reliés aux activités de financement incluent l'élément suivant :		
Intérêts versés sur le financement	53	8

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

20. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, le Groupe est à l'occasion appelé à intervenir en qualité de défendeur dans le cadre de poursuites judiciaires. Bien qu'il soit impossible de prévoir le dénouement de telles poursuites, le Groupe ne prévoit pas encourir de pertes importantes ou devoir mobiliser de montants considérables dans le cadre de ces poursuites.

21. ENGAGEMENT

En tant que membre d'Assuris, le Groupe encourt et encourra probablement dans le futur, des coûts liés aux opérations de cette dernière. Assuris est responsable de l'indemnisation des assurés d'un assureur dont les opérations font l'objet d'une liquidation.

Les cotisations annuelles d'Assuris, calculées sur la base des primes annuelles moyennes des cinq dernières années, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Le Groupe s'est engagé à avancer des fonds, au gré d'Assuris, sous forme de prêts, dans le cas où cette dernière en exprimait le besoin.

22. PRIMES NETTES

	2019			2018
	Primes brutes	Primes cédées	Primes nettes	Primes nettes
	\$	\$	\$	\$
Assurance individuelle	70 441	(16 930)	53 511	51 955
Assurance collective	61 087	(16 376)	44 711	45 942
Rentes et pensions	35 065	-	35 065	25 582
	166 593	(33 306)	133 287	123 479

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

23. PRESTATIONS ET SINISTRES VERSÉS NETS

	2019		2018	
	Prestations et sinistres versés, montant brut	Sinistres cédés à des réassureurs	Prestations et sinistres versés, montant net	Prestations et sinistres versés, montant net
	\$	\$	\$	\$
Assurance individuelle	35 614	(13 046)	22 568	22 595
Assurance collective	41 238	(13 380)	27 858	28 020
Rentes et pensions	47 150	(26)	47 124	62 362
	124 002	(26 452)	97 550	112 977

24. HONORAIRES ET PRODUITS DE COMMISSIONS

	2019	2018
	\$	\$
Services administratifs aux titulaires de polices et services de gestion des placements	18 062	17 922
Frais de rachat et autres frais liés aux contrats	2 893	1 991
Commissions de réassurance	1 687	2 089
	22 642	22 002

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

25. PRODUITS DE PLACEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	400	151
Intérêts sur les titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat	605	1 216
Intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente	3 514	3 865
Dividendes sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat	2 789	2 357
Intérêts sur les prêts hypothécaires et les autres placements	6 676	5 485
Intérêts sur les avances sur polices	549	526
Revenu locatif tiré des immeubles de placement	2 027	2 977
Frais de service tirés des immeubles de placement	2 219	3 394
Frais de service attribuables aux immeubles de placement	(2 919)	(4 274)
	15 860	15 697

26. GAINS ET PERTES RÉALISÉS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	2019	2018
	\$	\$
Gains réalisés		
Titres de participation	-	-
Titres de créance	3 316	1 806
Pertes réalisées		
Titres de participation	-	-
Titres de créance	(15)	(214)
	3 301	1 592

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

27. VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR

	2019	2018
	\$	\$
Actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	56 720	(8 924)
Immeubles de placement	(66)	(611)
	56 654	(9 535)

28. HONORAIRES ET COMMISSIONS VERSÉS

	2019	2018
	\$	\$
Honoraires versés	1 502	1 455
Commissions versées	22 846	23 619
	24 348	25 074

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

29. CHARGES ADMINISTRATIVES ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	2019	2018
	\$	\$
Charges administratives		
Salaires et charges au titre des avantages du personnel	25 600	24 675
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	1 057	1 080
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	1 010	1 389
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation (note 10)	169	-
Honoraires de consultants	5 467	4 843
Frais liés aux immeubles de placement (note 4)	406	577
Divers	4 990	4 905
	38 699	37 469
Autres charges opérationnelles		
Provision et perte sur prêts	-	215
Taxes sur primes	2 596	2 547
Frais de placement	2 750	2 538
	5 346	5 300

30. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe s'assure que les capitaux propres sont toujours suffisants pour maintenir la sécurité et la stabilité du Groupe. De plus, il veille à ce que le rendement du capital répond aux attentes des titulaires de polices ayant droit à la participation aux profits du Groupe. Il s'assure aussi de respecter les exigences établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

De plus, chaque année, l'actuaire en évaluation procède à l'analyse des résultats anticipés du Groupe en fonction de son plan d'affaires dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler l'examen dynamique de la suffisance du capital. Le rapport de

l'actuaire est présenté au conseil d'administration et déposé auprès des organismes de réglementation. Le but de l'analyse est d'assurer que le Groupe possède un capital suffisant pour franchir avec succès les quelques prochaines années d'activité et pour faire face aux imprévus qui pourraient survenir.

Dans le cadre de cet exercice, plusieurs scénarios défavorables sont envisagés afin d'évaluer la solidité financière du Groupe. Étant donné la diversité des secteurs d'activité du Groupe, il ressort de cet exercice qu'aucun élément de sensibilité pris séparément n'a d'incidence importante sur la solvabilité. De plus, la combinaison de ces éléments à divers degrés n'a pas pour effet de mettre en péril la solvabilité du Groupe.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2019

Exigences réglementaires et ratio de solvabilité

Les organismes de réglementation exigent des compagnies d'assurance vie au Canada qu'elles maintiennent des ratios de capital minimums pour pouvoir exercer leurs activités. Pour se conformer aux exigences de la norme du BSIF, le Groupe maintient un ratio supérieur au ratio total cible de surveillance de 100 %. Au 31 décembre 2019, le ratio du Groupe est de 152 % (135 % en 2018).

Un ratio de 152 % signifie que le Groupe a un capital lui permettant de pouvoir faire face à des imprévus de l'ordre de 67,6 millions de dollars (48,6 millions de dollars en 2018), le cas échéant, tout en respectant alors les exigences en matière de fonds propres minimums.

Le tableau qui suit présente le ratio de solvabilité du Groupe :

Capital réglementaire

	2019	2018
Capital disponible selon les exigences	198 473 \$	185 868 \$
Capital requis	130 860 \$	137 311 \$
Ratio de solvabilité	152 %	135 %

31. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées comprennent les administrateurs, les dirigeants et les entités qui leurs sont affiliées.

Rémunération des principaux dirigeants

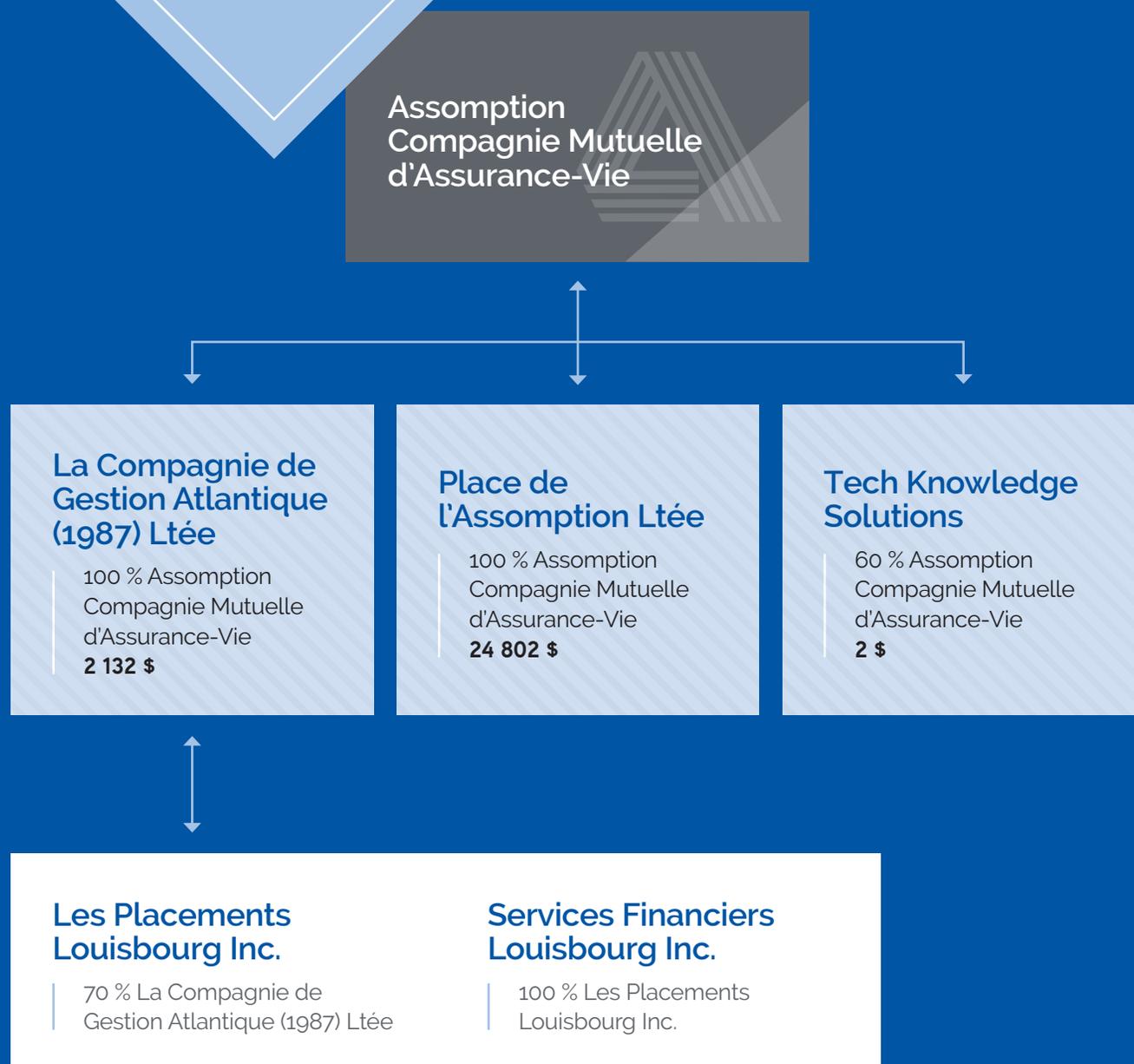
Les principaux dirigeants du Groupe comprennent tous les administrateurs, dirigeants et non dirigeants, et la haute direction. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice se présente comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et autres avantages liés à l'emploi à court terme	4 438	4 062
Honoraires	521	280
Avantages postérieurs à l'emploi	319	339
	5 278	4 681

32. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2018 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

ORGANIGRAMME



% = droit de vote en pourcentage

\$ = valeur comptable (en milliers de dollars canadiens)

RAPPORT ANNUEL 2019

ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

770, rue Main/C.P. 160
Moncton (N.-B.) E1C 8L1
téléphone : 506.853.6040
sans frais : 1.800.455.7337
télécopieur : 506.853.5428

LA COMPAGNIE DE GESTION ATLANTIQUE (1987) LTÉE

770, rue Main
Moncton (N.-B.) E1C 1E7
téléphone : 506.853.5420
télécopieur : 506.853.5449

LES PLACEMENTS LOUISBOURG INC.

770, rue Main/C.P. 160
Moncton (N.-B.) E1C 8L1
téléphone : 1.888.608.7070

PLACE DE L'ASSOMPTION LTÉE

770, rue Main
Moncton (N.-B.) E1C 1E7
téléphone : 506.853.5420
télécopieur : 506.853.5449

TECH KNOWLEDGE SOLUTIONS (TKS)

770, rue Main, bureau 404
Moncton (N.-B.) E1C 8L1
téléphone : 1.866.724.6200



Assomption Vie

www.assomption.ca